

DÉLIBÉRATION N°2024-51

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts notamment son article 8 ;

Vu l'arrêté 2024-52 du 10 septembre 2024 relatif à la composition du conseil d'administration provisoire de Nîmes Université.

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	32
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	30
Membres présents ayant voix délibérative :	23
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	4
Quorum :	16

Considérant la volonté de développer l'offre de formation de la filière STAPS qui dispense deux parcours en licence (Management du Sport (MS) et Activité Physique Adaptée-Santé (APA-S) ;

Le conseil d'administration provisoire de l'EPE Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

L'ouverture du Master STAPS mention APA-S parcours Promotion de la Santé et Activité Physique Adaptée (ProSAPA) est approuvée.

Fait à Nîmes le 24 septembre 2024

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG